Procedure file

Informations de base

BUD - Procédure budgétaire	2015/2079(BUD)	Procédure terminée

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Roumanie, en Bulgarie et en Italie en 2014

Voir aussi 2015/2078(BUD)

Sujet
3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité

Zone géographique
Italie
Roumanie
Bulgarie

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		16/04/2015
		MUREŞAN Siegfried	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		DENANOT Jean-Paul	
		JÄÄTTEENMÄKI Anneli	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GEORGIEVA Kristalina	

Evénements clés

15/04/2015	Publication du document de base non-législatif	COM(2015)0162	Résumé
27/04/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
	Vote en commission		

23/06/2015			
25/06/2015	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0211/2015	Résumé
07/07/2015	Résultat du vote au parlement		
07/07/2015	Décision du Parlement	T8-0245/2015	Résumé
08/07/2015	Adoption du projet du budget par le Conseil		
08/07/2015	Fin de la procédure au Parlement		
18/07/2015	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2079(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
	Voir aussi 2015/2078(BUD)
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/03270

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2015)0162	15/04/2015	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE554.907	05/05/2015	EP	
Amendements déposés en commission		PE560.637	05/06/2015	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0211/2015	25/06/2015	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0245/2015	07/07/2015	EP	Résumé

Acte final

Décision 2015/1180
JO L 192 18.07.2015, p. 0013 Résumé

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Roumanie, en Bulgarie et en Italie en 2014

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider l'Italie, la Grèce, la Slovénie et la Croatie touchées par des catastrophes naturelles en 2014.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 permet de mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE, à concurrence d'un plafond annuel de 500 millions EUR (aux prix de 2011), au-delà des plafonds des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le règlement 2012/2002/CE du Conseil, puisque le règlement (UE) n° 661/2014 du Parlement européen et du Conseil qui le modifie, ne s'applique pas rétroactivement.

Sur la base des demandes d'intervention présentées par la Roumanie, la Bulgarie et l'Italie, l'aide du Fonds, qui repose sur l'estimation des montants totaux des dommages causés, est calculée comme suit:

- Dommages directs Roumanie : 167,927 millions EUR (inondations de printemps);
- Dommages directs Roumanie : 171,911 millions EUR (inondations dété);
- Dommages directs Bulgarie : 79,344 millions EUR (inondations);
- Dommages directs Italie : 2.241,052 millions EUR (inondations);
- Aide proposée : Roumanie (inondations de printemps) : 4.198.175 EUR ; Roumanie (inondations dété) : 4.297.775 EUR ; Bulgarie : 1.983.600 EUR ; Italie : 56.026.300 EUR.

Total : 66.505.850 EUR.

Après examen des demandes, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant total de 66.505.850 EUR.

La Commission devrait présenter un projet de budget rectificatif (PBR) afin d'inscrire dans le budget 2015 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques. En cas de désaccord, une procédure de trilogue serait engagée, conformément au point 11 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Roumanie, en Bulgarie et en Italie en 2014

La commission des budgets a adopté le rapport de Siegfried MURE?AN (PPE, RO) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 11 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (inondations en Roumanie, en Bulgarie et en Italie).

Le rapport appelle le Parlement à approuver telle quelle la proposition de décision annexée au projet de résolution parlementaire.

Pour rappel, la décision vise à prévoir la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant total de 66.505.850 EUR en crédits d'engagement et de paiement afin de venir en aide à la Roumanie, à la Bulgarie et à lItalie touchées par des inondations.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Roumanie, en Bulgarie et en Italie en 2014

Le Parlement européen a adopté par 667 voix pour, 31 voix contre et 11 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 11 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (inondations en Roumanie, en Bulgarie et en Italie).

Le Parlement approuve telle quelle la décision annexée qui vise à prévoir la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne à hauteur de 66.505.850 EUR en crédits d'engagement et de paiement afin de venir en aide à la Roumanie, à la Bulgarie et à lItalie touchées par des inondations.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Roumanie, en Bulgarie et en Italie en 2014

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider l'Italie, la Grèce, la Slovénie et la Croatie touchées par des catastrophes naturelles en 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1180 du Parlement européen et du Conseil relative à l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne (inondations en Roumanie, en Bulgarie et en Italie).

CONTENU : le Fonds de solidarité de l'UE a été institué pour permettre à l'Union de répondre de façon rapide, efficace et souple à des situations d'urgence et d'exprimer sa solidarité à l'égard de la population de régions touchées par des catastrophes.

Á cet effet, le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 a prévu la possibilité de mobiliser ce Fonds à concurrence d'un plafond annuel de 500 millions EUR (aux prix de 2011), au-delà des plafonds des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le règlement 2012/2002/CE du Conseil.

Sur la base des demandes d'intervention présentées par la Roumanie, la Bulgarie et l'Italie, l'aide du Fonds, qui repose sur l'estimation des montants totaux des dommages causés, est calculée comme suit:

- Dommages directs Roumanie : 167,927 millions EUR (inondations de printemps);
- Dommages directs Roumanie : 171,911 millions EUR (inondations dété);
- Dommages directs Bulgarie : 79,344 millions EUR (inondations);
- Dommages directs Italie : 2.241,052 millions EUR (inondations);
- Aide allouée : Roumanie (inondations de printemps) : 4.198.175 EUR ; Roumanie (inondations dété) : 4.297.775 EUR ; Bulgarie : 1.983.600 EUR ; Italie : 56.026.300 EUR.

Total : 66.505.850 EUR.

En conséquence, le Parlement européen et le Conseil décident de mobiliser la somme de 66.505.850 EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre du Fonds de solidarité de l'UE au titre de lexercice 2015.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 18.7.2015. La décision sapplique rétroactivement à compter du 8.7.2015.